



Le Petit Mohonnais

N°4 Juin 2015

L'association du mois : Moto Club de St Marc



En 1972, Mr Rasquin de Mohon créa le premier Moto Cross de Mohon. Après une interruption, il est remis en place le 1er avril 1983, sous le nom du Moto Club du Porhoet avec la coordination du Moto Club Lamballais. Maurice Robin de la Trinité Porhoet, Gérard Flého de Ménéac et Yvon Gourier d'Evriguet ont été les fondateurs de ce nouveau club. Le Mohonnais, Sébastien Rouxel, (photo de gauche) a gagné de nombreux titres pendant cette période. Plusieurs fois champion de Bretagne dont en 1987 et 1988 puis vice-champion de France en 1989. Avril 2003 a vu la naissance de l'actuel club, le Moto Club de St Marc. Dominique Hervé de Mégrit fut son premier président avant de laisser la place à Didier Hermesan de Loudéac. Actuellement, le club peut compter sur le Mohonnais Christian Galliot (photo de droite) président depuis 6 ans. Il se fera une joie de vous accueillir gratuitement le **dimanche 21 juin 2015** sur le circuit entièrement refait du Camboudin. Dès le matin, venez découvrir de nouvelles cylindrées (50, 65, 85, 125, 250 et 450 cm³). Restauration sur place. Vous pourrez également retrouver les photos de cette journée sur mohon.fr.



La notion d'animal errant ou en état de divagation

Cette notion est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien, d'un chat ou d'un animal appartenant à une autre espèce.



Chiens en divagation

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les autres espèces animales. Toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. Un troupeau de moutons pacageant sur les terrains d'autrui a ainsi pu être considéré comme étant en état de divagation

Transport scolaire communal 2015-2016

Les inscriptions pour le transport scolaire communal (communal et RPI Mohon-St Malo) rentrée 2015-2016 doivent être rapportées en mairie pour le **5 juin 2015** au plus tard. Concernant les inscriptions pour la navette école de Mohon-cantine, cantine et garderie, elles doivent être déposées à la mairie pour le **30 juin 2015**. Les imprimés sont disponibles dans les deux écoles. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles en mairie.

Circulation de courriers électroniques frauduleux

Nous vous recommandons de ne jamais communiquer par courrier électronique ou par téléphone de données personnelles et surtout pas votre numéro de carte bancaire. En cas de doute sur l'identité de l'expéditeur d'un courrier postal ou électronique portant en-tête ou signature de la Direction générale des finances publiques, du Ministère de l'Économie et des Finances ou d'un service des impôts, contactez votre centre des finances publiques.

Chèque sport 2015-2016 : Pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. A compter du 1^{er} juin, les jeunes nés en 1997, 1998, 1999 et 2000 peuvent à nouveau retirer leur chèque de 15 € sur jeunes.bretagne.bzh et le faire valoir auprès des 4 800 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

On est en D2 !!!



Ils l'ont fait !!! L'équipe première de Mohon-St Malo évoluera la saison prochaine dans le championnat de D2 après avoir fini première de son groupe de D3 avec 10 points d'avance sur le second et en ayant marqué 73 buts. Quelques renforts sont déjà attendus pour pouvoir perdurer à ce niveau. Bravo à eux !!! L'Entente compte sur vous pour venir les encourager la saison prochaine...

Prix d'excellence, mention très bien



Les Majorettes de Mohon ont impressionné le jury début mai à Draveil (Essonne). Sur 36 groupes venus de toute la France, elles ont obtenu le prix d'excellence avec mention très bien. Preuve qu'un petit club peut se mesurer aux grands...Grand BRAVO pour cette très belle performance !!! Si vous souhaitez les rejoindre, contactez Reine Marie au 06 86 41 65 24.

Informations diverses

-Le stationnement sera interdit depuis l'entrée de Mohon par Route de Josselin vers la route de la Trinité Porhoët le mardi 9 juin 2015 de 10 h à 18 h car un convoi exceptionnel transportant une cuve va traverser le bourg (26 m de long sur 8 m de haut et 6 m 70 de large)

-Le plan des ruisseaux de la commune est consultable en Mairie.

-Atelier de couture « fabrication de lingettes réutilisables » et temps d'échange sur les couches lavables le mercredi 3 juin 2015 de 16h à 18h à la Communauté de Communes de Brocéliande à Plélan-le-Grand.

-Collecte des EVPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires) et des EVPHEL (Emballages Vides de Produits d'Hygiène en Élevage Laitier) du 1er au 12 juin 2015.

-Le document complet du SDAGE(Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021 est consultable sur le site internet : [prenons-soin-de-leau](#)

-L'arrêté relatif à l'exercice de la chasse pour la campagne 2015 - 2016 dans le département du Morbihan est consultable en Mairie.

-Réunion (temps d'échange) contre l'isolement des personnes âgées le 16 juin 2015 à 10h30 à la salle la Loupiotte à Ploërmel.

-Initiation à la pêche pour les jeunes à l'étang de Ménéac le 07 juin 2015.

-Repas du cyclo le 07 juin 2015.

-Concours de boules du club de l'amitié le 12 juin 2015.

-Kermesse des deux écoles le 14 juin 2015 avec repas, défilé et stands de jeux.

-Réunion du Conseil Municipal le 22 juin 2015 à 20h30.

-Moto-cross au Camboudin le 21 juin 2015 (entrée gratuite).

-Passage de la balayeuse le 24 juin 2015.

-Poubelle jaune : mardi 2 juin – mardi 16 juin – mardi 30 juin

Directrice publication : J.DENIS

Rédaction et impression : Mairie de Mohon

Tel : 02 97 93 94 20

Fax : 02 97 93 92 30

Courriel : mairie.mohon@wanadoo.fr

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Vilaine, l'IAV (Institution d'Aménagement de la Vilaine) a débuté la réalisation d'un inventaire exhaustif des cours d'eau sur l'ensemble du bassin de la Vilaine. Dans le courant de l'année 2015, l'inventaire aura lieu sur le bassin du Ninian. Ces inventaires sont conformes à un cahier des charges précis, validé par le SAGE Vilaine et l'Institut Géographique National (IGN).

L'objectif principal de cette mission d'inventaire de cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant de la Vilaine (534 communes) est d'avoir une connaissance affinée du linéaire de cours d'eau permettant : une meilleure prise en compte du milieu naturel afin de mieux préserver les ruisseaux et les rivières ; et l'élaboration d'un référentiel cartographique cohérent à l'échelle du bassin de la vilaine et de ses affluents.

Lucas BEDOSSA, travaillant au bureau d'étude SCE (missionné par l'IAV), est en charge de l'inventaire des cours d'eau sur l'ensemble des communes. Le SMGBO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de L'oust), acteur de la préservation des milieux aquatiques et de l'amélioration de la qualité de l'eau sur le secteur, est partenaire de la démarche.

Afin que l'inventaire des cours d'eau soit réalisé dans les meilleures conditions, chaque commune a créé un groupe de travail pour assurer le suivi des inventaires. Le but est d'associer les acteurs locaux à la démarche et de s'appuyer sur leur bonne connaissance du territoire de leur commune.

Un guide méthodologique expliquant la démarche des inventaires est consultable en mairie.

Pour connaître les personnes de Mohon qui suivent ces inventaires, vous pouvez contacter la Mairie.